

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MINGANIE
MUNICIPALITÉ DE L'ÎLE-D'ANTICOSTI**

À une séance ordinaire du conseil de la Municipalité de L'Île-d'Anticosti tenue le 10 juin 2025 à 19 h au 62, chemin de la Rivière-Aux-Canards, et conformément au *Code municipal* sont présentes, madame le maire Hélène Boulanger et mesdames les conseillères France Cloutier, Marie-Pierre Gagnon, Isabelle Plante et Shawna Doucet, formant quorum sous la présidence de madame Hélène Boulanger.

Madame Myriam Lafleur, directrice générale adjointe, greffière-trésorière est également présente et agit à titre de greffière pour cette séance.

1.0 Ouverture de la séance ordinaire du 10 juin 2025

Madame le maire Hélène Boulanger ouvre la séance ordinaire du conseil du 10 juin 2025 à 19 h après constatation du quorum.

ORDRE DU JOUR

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 10 JUIN 2025**
 - 2. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 10 JUIN 2025**
 - 3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 MAI 2025**
 - 4. ADMINISTRATION**
 - 4.1 Acceptation – Dépenses du mois de mai 2025 et autorisation de paiement
 - 4.2 Demande de commandites – Club Socio-Récréatif d'Anticosti Inc.
 - 4.3 Offre de services – Réseautique du Centre d'Accueil Municipal et autres bâtiments municipaux
 - 4.4 Offre de services – Branchement internet et fibre optique
 - 4.5 Annulation du vote par correspondance
 - 5. RESSOURCES HUMAINES**
 - 5.1. Embauche – Journalier – poste saisonnier
 - 5.2. Embauche – Conseillère en séjour à l'accueil touristique – poste saisonnier
 - 5.3. Embauche – Agente de bureau – Accueil et information – Poste régulier temps plein
 - 5.4. Modification aux conditions de travail des employés municipaux
 - 6. HYGIÈNE DU MILIEU**
 - 6.1. Offre de services – Caractérisation écologique de terrains ciblés pour la mise aux normes de la station d'épuration des eaux usées
 - 7. URBANISME**
 - 7.1. Adoption du règlement relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble - PPCMOI
 - 7.2. Manifestation d'intérêt pour l'achat du lot 5 061 988
 - 8. TOURISME**
 - 8.1. Offre de services – Conseiller stratégique en tourisme
 - 9. CENTRE D'ACCUEIL MUNICIPAL**
 - 9.1. Octroi de contrat – Ameublement du Centre d'Accueil Municipal
 - 10. AFFAIRES NOUVELLES**
 - 11. PÉRIODE DE QUESTIONS**
 - 12. CLOTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 10 JUIN 2025**
-

2.0 Approbation de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 10 juin 2025

IL EST PROPOSÉ par la conseillère madame France Cloutier, appuyé par la conseillère madame Shawna Doucet et résolu à l'unanimité d'approuver l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil du 10 juin 2025 tel que présenté.

Résolution 2025-06-10-2.0

3.0 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 mai 2025

Les membres du conseil reconnaissent avoir reçu et pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 6 mai 2025, d'en être satisfaits et demandent une dispense de lecture.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère madame Marie-Pierre Gagnon, appuyé par la conseillère madame Isabelle Plante et résolu à l'unanimité d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 6 mai 2025 tel que déposé.

Résolution 2025-06-10-3.0

4.0 ADMINISTRATION

4.1 Acceptation – Dépenses du mois de mai 2025 et autorisation de paiement

Les membres présents du conseil attestent avoir reçu et pris connaissance de la liste des déboursés au montant de 106 594.80 \$ et de la liste des comptes à payer totalisant 2 113 938.58\$ pour la présente séance.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère madame Shawna Doucet appuyé par la conseillère madame France Cloutier et résolu à l'unanimité d'approuver la liste des déboursés et des comptes à payer telle que déposée par la directrice générale adjointe, greffière-trésorière.

Résolution 2025-06-10-4.1

4.2 Demande de commandites – Club Socio-Récréatif d'Anticosti Inc.

Les conseillères mesdames Shawna Doucet et Marie-Pierre Gagnon déclarent leur conflit d'intérêt. Elles se retirent des délibérations et ne prennent pas part à la décision du conseil.

CONSIDÉRANT la demande de commandites reçue par le Club Socio-Récréatif d'Anticosti Inc.;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère madame France Cloutier appuyé par la conseillère madame Isabelle Plante et résolu à l'unanimité :

D'ACCEPTER le prêt d'équipement et de matériel tel que listé dans la demande et de payer les frais relatifs au permis de réunion.

Résolution 2025-06-10-4.2

4.3 Offre de services – Réseautique du Centre d'Accueil Municipal et autres bâtiments municipaux

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder à l'installation de la réseautique du nouveau Centre d'Accueil Municipal ainsi que de l'ensemble des autres bâtiments à vocation municipale;

II EST PROPOSÉ par la conseillère madame Marie-Pierre Gagnon appuyé par la conseillère madame France Cloutier et résolu à l'unanimité :

D'ACCEPTER l'offre de services No S14814 de la RTC Havre-Saint-Pierre au montant de 18 965.70\$ excluant les taxes applicables;

QUE cette dépense soit payée par le Fonds d'investissement;

D'AUTORISER la direction générale à signer tous document en lien avec ce contrat.

Résolution 2025-06-10-4.3

4.4 Offre de service – Branchement internet et fibre optique

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder au branchement internet et à l'installation de la fibre optique du nouveau Centre d'Accueil Municipal ainsi que de l'ensemble des autres bâtiments à vocation municipale;

II EST PROPOSÉ par la conseillère madame Shawna Doucet, appuyé par la conseillère madame Isabelle Plante et résolu à l'unanimité :

D'ACCEPTER la proposition de Telus, soit des frais d'installation unique de 5000\$ et des frais mensuels de 625\$.

QUE les frais d'installation unique soient payés par le Fonds d'investissement;

QUE les frais mensuels soient payés par le budget d'opération ;

D'AUTORISER la direction générale à signer tous document en lien avec ce contrat.

Résolution 2025-06-10-4.4

4.5 Annulation du vote par correspondance

CONSIDÉRANT que les couts engendrés pour le traitement et la tenue du vote par correspondance sont un fardeau financier important versus le bénéfice perçu;

CONSIDÉRANT que le retrait du vote par correspondance n'enlève rien aux personnes non-résidentes de leur droit de voter car elles peuvent l'exercer en personne sur place;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère madame Marie-Pierre Gagnon, appuyé par la conseillère madame Shawna Doucet et résolu à l'unanimité;

QUE le conseil municipal ne désire pas se prévaloir du vote par correspondance, que ce soit pour les élections générales, partielles ou lors d'un scrutin référendaire;

QUE cette résolution annule, s'il y a lieu, toute autre résolution le permettant.

QUE cette résolution est transmise au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ainsi qu'au Directeur général des Élections du Québec.

5.0 RESSOURCES HUMAINES

5.1 Embauche – Journalier – Poste saisonnier

CONSIDÉRANT le besoin de main-d'œuvre durant la période estivale;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère madame France Cloutier, appuyé par la conseillère madame Isabelle Plante et résolu à l'unanimité;

DE PROCÉDER à l'embauche temporaire de monsieur Maxime Roy à titre de journalier – poste saisonnier temporaire et ce, aux conditions prévues dans la politique de gestion des ressources humaines.

D'AUTORISER la directrice générale adjointe, madame Myriam Lafleur à signer tous document en lien avec son embauche.

Résolution 2025-06-10-5.1

5.2 Embauche – Conseillère en séjour à l'accueil touristique – poste saisonnier

CONSIDÉRANT l'arrivée de la saison estivale et des besoins au bureau d'accueil touristique;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère madame Marie-Pierre Gagnon, appuyé par la conseillère madame France Cloutier et résolu à l'unanimité;

DE PROCÉDER à l'embauche de madame Lory-Ann Damphousse à titre de conseillère en séjour à l'accueil touristique - poste saisonnier à temps plein et ce, aux conditions prévues dans la politique de gestion des ressources humaines.

D'AUTORISER la directrice générale adjointe, madame Myriam Lafleur à signer tous document en lien avec son embauche.

Résolution 2025-06-10-5.2

5.3 Embauche – Agente de bureau – Accueil et information – Poste régulier temps plein

CONSIDÉRANT la vacance au poste d'accueil et d'information au bureau municipal;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère madame Shawna Doucet, appuyé par la conseillère madame Isabelle Plante et résolu à l'unanimité;

DE PROCÉDER à l'embauche de madame France Garant à titre d'agente de bureau – Accueil et information - poste permanent à temps plein et ce, aux conditions prévues dans la politique de gestion des ressources humaines.

D'AUTORISER la directrice générale adjointe, madame Myriam Lafleur à signer tous document en lien avec son embauche.

Résolution 2025-06-10-5.3

5.4 Modification aux conditions de travail des employés municipaux

CONSIDÉRANT l'analyse du travail effectué par les employés portant les numéro 10-0050, 10-0075 et 10-0083 ;

CONSIDÉRANT le besoin de repositionner ces salariées dans l'échelle salariale en vigueur;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère madame Marie-Pierre Gagnon, appuyé par la conseillère madame France Cloutier et résolu à l'unanimité;

DE MODIFIER les conditions de travail de ces salariés selon les recommandations du comité des ressources humaines;

QUE cette modification soit rétroactive au 1^{er} juin 2025;

D'AUTORISER la directrice générale adjointe, madame Myriam Lafleur à effectuer les modifications en lien avec cette résolution.

Résolution 2025-06-10-5.4

6.0 HYGIÈNE DU MILIEU

6.1 Offre de services – Caractérisation écologique de certains terrains ciblés pour la mise aux normes de la station d'épuration des eaux usées

CONSIDÉRANT la demande de prix effectuée auprès des cinq entreprises fournissant une expertise de caractérisation des milieux naturels;

CONSIDÉRANT que la municipalité a reçu une offre de service de la part de trois entreprises;

CONSIDÉRANT que le prix reçu de l'entreprise Éco Minganie est le plus bas et que l'offre est conforme aux termes de la demande de prix;

CONSIDÉRANT que le montant se situe à l'intérieur du seuil permis pour l'attribution de contrat en gré à gré;

CONSIDÉRANT la recommandation de l'ingénieur chargé de projet au dossier d'octroyer le mandat à l'entreprise Eco Minganie ;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère madame Isabelle Plante, appuyé par la conseillère madame Shawna Doucet et résolu à l'unanimité;

D'ACCEPTER l'offre de services du 5 juin 2025 de l'entreprise Eco Minganie, pour la caractérisation écologique de terrains ciblés pour la mise aux normes de la station d'épuration des eaux usées au montant de 24 625\$ excluant les taxes applicables;

QUE cette dépense soit payée par le règlement d'emprunt R-226-2024 et admissible à la subvention PRIMEAU 2023.

D'AUTORISER le directeur général, monsieur Mathieu Gravel à signer tous document en lien avec ce contrat.

Résolution 2025-06-10-6.1

7.0 URBANISME

7.1 Adoption du règlement R-237-2025 relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble - PPCMOI

CONSIDÉRANT que la municipalité de l'Île-d'Anticosti a le pouvoir, en vertu des articles 145.36 et suivant de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), d'adopter un règlement relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble ;

CONSIDÉRANT que l'application d'un règlement sur le projet particulier s'avère être un complément pertinent à la réglementation d'urbanisme existante, sans toutefois soustraire un projet de déroger aux objectifs du plan d'urbanisme;

CONSIDÉRANT que la municipalité est dotée d'un comité consultatif d'urbanisme conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné par la conseillère madame Marie-Pierre Gagnon et qu'un projet de règlement a été donné lors de la séance du conseil du 6 mai 2025 à l'effet que le règlement R-237-2025 relatif aux projet particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble serait proposé pour adoption lors d'une séance subséquente;

CONSIDÉRANT qu'une consultation publique a eu lieu le 10 juin 2025

PAR CONSÉQUENT il est proposé par la conseillère madame Marie-Pierre Gagnon appuyée par la conseillère Isabelle Plante et résolu à l'unanimité :

QUE soit adopté le règlement R-237-2025 tel que déposé.

Résolution 2025-06-10-7.1

7.2 Manifestation d'intérêt pour l'achat du lot 5 061 988

CONSIDÉRANT qu'en vertu du Règlement sur les conditions de disposition des immeubles excédentaires des ministères et des organismes publics (Règlement), la municipalité a préséance pour l'acquisition d'un immeuble;

CONSIDÉRANT que le ministère des Transports et de la Mobilité durable désire procéder à la disposition du lot 5 061 988 au prix de la valeur marchande et ce, conformément au Règlement;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt de la municipalité d'acquérir ce lot dans le but de créer un espace commémoratif en souvenir de l'ancienne prison;

PAR CONSÉQUENT il est proposé par la conseillère madame France Cloutier appuyée par la conseillère madame Shawna Doucet et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil manifeste officiellement son intérêt pour l'achat du lot 5 061 988 auprès du ministère des Transports et de la Mobilité durable ;

QUE le directeur général, monsieur Mathieu Gravel, soit autorisé à signer tout document en lien avec cette résolution;

Résolution 2025-06-10-7.2

8.0 TOURISME

8.1 Offre de services– Conseiller stratégique en tourisme

CONSIDÉRANT les besoins de la municipalité en matière de représentant pour le développement du volet tourisme auprès des différents partenaires ;

CONSIDÉRANT que l'entente de partenariat se termine au 30 juin 2025 et que l'ensemble des sommes doivent avoir été dépensées et/ou engagées ;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère madame Isabelle Plante appuyée par la conseillère madame Shana Doucet et résolu à l'unanimité :

D'ACCEPTER l'offre de services de monsieur Jacques Lévesque pour la somme de 9 650\$ excluant les taxes applicables payées par le projet de développement d'initiatives touristiques du ministère du Tourisme.

QUE monsieur Mathieu Gravel, directeur général, soit autorisé à signer tous les documents relatifs à cette offre de service.

Résolution 2025-06-10-8.1

9.0 CENTRE D'ACCUEIL MUNICIPAL

9.1 Octroi de contrat – Ameublement du Centre d'Accueil Municipal

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de L'Île-d'Anticosti a publié sur le SEAO le 9 mai 2025 l'appel d'offres public numéro 532980202503 relatif à l'ameublement du Centre d'Accueil Municipal;

CONSIDÉRANT QU'au terme de l'appel d'offres, la Municipalité n'a reçu qu'une seule soumission, soit celle de l'entreprise *Mobilier de bureau MBH Inc.*

CONSIDÉRANT QUE l'analyse de conformité de la soumission est concluante pour ce soumissionnaire;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par la conseillère madame Isabelle Plante appuyé par la conseillère madame Shawna Doucet et résolu à l'unanimité :

D'OCTROYER le contrat relatif à l'ameublement du Centre d'Accueil Municipal à Mobilier de bureau MBH Inc. selon les termes et conditions prévues dans l'appel d'offre, au montant de 188 576.93\$ excluant les taxes applicables;

QUE cette dépense soit payé par le fonds d'investissement;

D'AUTORISER, le directeur général monsieur Mathieu Gravel à signer pour et au nom de la Municipalité, tout document en lien avec cette résolution.

Résolution 2025-06-10-9.1

10 AFFAIRES NOUVELLES

Il n'y a pas d'affaires nouvelles

11.0 PÉRIODE DE QUESTIONS

Il n'y a pas de questions

12.0 CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 10 JUIN 2025

IL EST PROPOSÉ par la conseillère madame Marie-Pierre Gagnon appuyé par la conseillère madame Shawna Doucet et résolu à l'unanimité de clôturer la séance ordinaire du conseil du 10 juin 2025.

Les points de l'ordre du jour étant épuisés, madame le maire Hélène Boulanger lève la séance ordinaire à 19 h 18.

Résolution 2025-06-10-12.0

Hélène Boulanger
Maire

Myriam Lafleur
Directrice générale adjointe, greffière-trésorière